



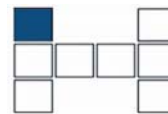
## POLITIQUE DE CONGRÈS ET BANQUETS

Révision 2010.b



## POLITIQUE DE CONGRÈS ET BANQUETS

<b>Généralités</b>	
Sécurité	Le centre de congrès assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Notre service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client et/ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués.
Services alimentaires	Le Restaurant Terra Nova, par l'entremise de son service de cuisine et de service possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boissons à l'intérieur de l'établissement. Aucune nourriture ou boissons ne peut être vendue ou données sans l'autorisation écrite de la direction de l'Hôtel des Commandants.
Tabac	Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, selon les dispositions de la Loi sur le Tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment, sans aucune exception.
Adressage	Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants accepte de recevoir des colis pour sa clientèle. Par contre, nous demandons aux expéditeurs de bien noter le nom de la compagnie ainsi que le titre de l'événement afin d'éviter que vos envois soient perdus.
<b>Obligations et restrictions</b>	
Assurances	Le locataire doit posséder ses propres assurances « responsabilités ». Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux équipements, décorations et tout autre objet apporté par le locataire causés par le feu, l'eau et le vol dans le bâtiment et ce, qu'elle qu'en soit la cause.
Recyclage	Nous conseillons fortement au locateur d'utiliser les différents équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre et plastique) tant lors du montage que du démontage de la salle. Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants s'engage à faire de même pour le matériel non réclamé que vous laisserez sur place.
Aires Communes	Le locateur ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, foyers, hall d'entrée, signalisation et issue de secours de l'immeuble.
Animaux	La présence d'animaux de compagnie doit faire l'objet d'une autorisation de la part de la Direction de l'établissement. Seul les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restrictions.
Autocollants	Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdit par le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants sauf en cas d'autorisation spéciale de la part de la Direction.
Limites sonores	Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs qui dérangent les autres locateurs ou la clientèle, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants est le seul juge en la matière.



<b>Politique</b>	
Menus	<p>Le choix des menus, s'il y a lieu, doit être effectué dix (10) jours ouvrables avant le début de l'événement. Le nombre de choix devra être confirmé cinq (5) jours avant le début de l'événement. Si le nombre de personnes confirmée diffère avec le nombre de repas préparés, ces derniers vous seront facturés à 50% de la valeur totale. Dans un délai de 2 (deux) jours avant l'événement, il n'est plus possible de modifier le nombre de personnes sans pénalités.</p>
Participation	<p>Le locateur s'engage à informer le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants sept (7) jours à l'avance du nombre d'invités qui seront présent lors de l'événement pour fin de planification.</p>
Jours fériés	<p>Une surcharge de quatre (4) dollars par personnes (lors de repas seulement) pourra être exigé lors de la tenue d'événement pendant un jour férié et chômé.</p>
Tarifcation	<p>Les prix sont sujet à changement sans préavis en ce qui à trait à la location de salle, au service de pause ainsi qu'au service de traiteur. Les tarifs de la soumission sont valide pendant trente (30) jours.</p>
Paiement	<p>Un dépôt est exigé lors de la tenue de congrès. Ce dernier varie entre dix (10) et cinquante (50) pourcent de la facture globale. Le pourcentage est calculé selon le nombre de repas et de chambre ainsi que selon le montant total de la facture. Le solde doit être payé dès la fin de l'événement sauf en cas d'entente avec la direction de l'établissement.</p> <p>Lors d'un mariage, Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants demande un dépôt de vingt-cinq (25) pourcent sur la facture de la salle lors de la signature du contrat. Un dépôt de cinquante (50) pourcent est exigé sur la facture globale des repas deux (2) semaines avant la tenue du mariage. De plus, si le vin choisi par les responsables de l'événement ne figure pas sur notre carte des vins, nous devons facturer en totalité le nombre de bouteilles.</p> <p>Le locateur est reponsable du paiement en totalité de la facture globale, même si le nombre d'invités est inférieur au nombre de départ et que le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants n'en a pas été avisé.</p>
Service de boissons	<p>Si les ventes excèdent trois-cent (300) dollars pour trois (3) heures d'opération, Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants assumera les frais de service. Toutefois, si les ventes sont inférieures à ce montant, des frais de soixante-quinze (75) dollars lui seront facturés pour les frais d'opérations. Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants se réserve le droit de refuser de servir quiconque des signes d'agressivité ou un état d'ébriété avancé.</p>
Service de pause	<p>Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants offre, sans frais additionnels, un service éco-responsable comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Service d'eau en pichet 2 fois par jour</li><li>- Service en vrac pour le lait (2%) et la crème (10%)</li><li>- Service de pause café et de repas dans de la vaisselle en porcelaine</li><li>- Ustensiles en « stainless » pour nos services de pause café et de repas</li><li>- Serviettes en tissus lors de nos service de repas</li><li>- Nappes (beige ou blanche) lors de réunions ou service de repas</li></ul>
Tarif des Équipements	<p>Le centre de congrès de l'Hôtel des Commandants s'engage, sur demande, à vous fournir une liste des équipements disponibles et de leur tarifs.</p>